



## Droit fiscal facturation

Par **Eric 73**, le **18/12/2023** à **07:15**

Bonjour

pouvez vous m'éclairer

j'ai une SASU ,je suis retraité et mon ancienne entreprise m'a signé un CONTRACT de prestataire

j'utilise mon véhicule personnel , je fais mes factures de prestation avec ma SASU et mes frais de repas avec un débours

comment faire pour les frais kilométriques

une facture de la SASU ? mais comment récupérer l'argent personnel que j'ai déboursé

Merci d'avance pour vos réponses et bonne journée

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2023** à **07:52**

Bonjour et bienvenue

Nous sommes sur un forum juridique, ces questions relèvent de l'expertise de votre comptable.

Avez vous conservé tous les justificatifs (factures, tickets de caisse, notes de frais, etc.) liés à ces dépenses ?

Pour le kilomètres, utilisez le barème est mis à jour chaque année par l'administration fiscale.

IL est fortement conseillé de tenir un registre des déplacements. Les frais kilométriques remboursés par la SASU sont considérés comme des dépenses professionnelles et peuvent être déduits des bénéfices imposables de la société, sous réserve du respect des règles fiscales en vigueur.

Par **Chaber**, le **18/12/2023** à **07:56**

Bonjour

Pour vous aider

<https://www.ouvrirentreprise.fr/les-frais-professionnels-du-president-sas-ou-sasu/>